

ment grave à la bonne foi de la part du Premier Ministre vis-à-vis de ceux qui faisaient partie de cette conférence.

Tout homme qui réfléchit, en viendra à la conclusion qu'il a commis la faute la plus lourde de sa vie lorsqu'il a pris l'attitude qu'il a définie dans son premier discours de Liverpool, qu'il a gardée d'une extrémité à l'autre de l'Angleterre, partout où il a eu l'occasion de parler. Celui qui a suivi le mouvement des affaires publiques et qui a étudié la politique que M. Chamberlain a poursuivie depuis le premier instant où il est entré dans le Gouvernement, sait qu'il a toujours eu pour objectif l'unité de l'Empire, et qu'il était prêt à batailler en notre faveur à propos de cette même question avec le peuple anglais. Et sans les déclarations faites par sir Wilfrid Laurier, appuyées par celles du Premier Ministre de la Nouvelle-Galles du Sud, je n'ai aucun doute que nous avancerions rapidement à l'heure qu'il est dans la voie nous assurant l'obtention de faveurs ressemblant à une préférence sur les marchés anglais comme celle signalée par l'honorable Wilfrid Laurier dans son discours prononcé à London avant son départ pour l'Angleterre, lorsqu'il déclara dans les termes les plus énergiques qu'il était en faveur d'une préférence commerciale, que tout homme au Canada était favorable à l'idée d'avoir une préférence sur les marchés anglais; c'est alors qu'il dit ceci: Si nous avions une préférence sur les marchés anglais pour notre blé, notre viande et notre fromage, quel inestimable avantage cela ne serait-il pas pour le commerce de ce pays?

L'honorable M. MILLS, *ministre de la Justice*: L'honorable sénateur prétend-il que monsieur Chamberlain était prêt à nous donner un tarif de préférence commerciale?

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Bien, je dois dire que cette question semble être inspirée par le désir de nous faire perdre de vue le sujet qui nous occupe. Elle n'a aucun rapport avec la preuve que je m'efforçais de faire. Ce que je dis c'est que l'essence même de la politique de monsieur Chamberlain a été de favoriser tout système établissant une préférence en faveur des colonies, et lui-même a dit qu'après la déclaration de monsieur Laurier, il ne voudrait pas toucher à cette question avec une paire de pincettes, qu'il était déjà assez difficile

d'avoir à combattre les libres-échangistes d'Angleterre à propos de cette question, même avec le consentement et l'approbation de toutes les colonies venant l'appuyer, mais puisqu'elles l'avaient abandonné, et déclaré qu'elles n'en voulaient pas, il ne se casserait pas la tête contre un mur. Telle fut l'attitude de monsieur Chamberlain, et personne ne sait mieux que mon honorable ami qui siège en face de moi (M. Mills), que toute la politique de monsieur Chamberlain a été plus libérale à l'égard des colonies que celle de n'importe quel secrétaire colonial qui a eu la direction de ce ministère pendant sa carrière et la mienne; qu'il a fait tout ce qui était en son pouvoir pour cimenter l'union entre les différentes parties de l'Empire. Le projet d'établir des relations commerciales basées sur une préférence réciproque est l'un des plus grandioses qu'il fût possible d'imaginer, et je crois que le peuple anglais commence à se rendre compte de ce fait, mais lorsque lord Roseberry a dit qu'après ce qui s'était passé et ce qui avait été déclaré par les deux Premiers Ministres des deux principales provinces, sir Wilfrid Laurier et monsieur Reed, la question était pour le moment sortie du domaine de la politique pratique, il disait la vérité. Mais ce que je disais c'est que monsieur Laurier a énoncé certaines opinions à London, Ontario, dans lesquelles il signalait l'immense avantage que ces relations commerciales procureraient au Canada, et que dès l'instant où il mit le pied sur le sol anglais, il dénonça cette politique d'un commerce différentiel en faveur du Canada, déclarant que notre pays n'en voulait pas.

J'ai parlé plus longuement sur ce point que je ne voulais le faire. Il y a cependant un sujet ou deux que je désire signaler à l'attention de la Chambre avant de reprendre mon siège.

Je remarque que dans le discours du Trône on parle d'un mode d'accorder des travaux à l'entreprise par lequel le régime de l'odieuse exploitation du travail des tâcherons sera supprimé. J'avoue ne pas pouvoir me rendre compte de ce que cela signifie. Dois-je comprendre qu'en donnant des travaux pour la fabrication d'articles pour le compte de l'Etat, qu'il y a une clause dans le contrat disant à l'entrepreneur qui il devra employer, le nombre d'heures pendant lesquelles les ouvriers devront travailler et les gages qu'ils recevront? Nous savons tous que le système